

Rapport annuel

SMP Eau du Pays de St Malo



Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2017
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2017

Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC..... 3**
 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE 3
 - ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**
 - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 3
 - CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU AUX ADHERENTS 3
 - CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT..... 3
 - RESSOURCES EN EAU 4
 - VOLUMES VENDUS ET EXPORTES 5
 - BILAN DES VOLUMES..... 5
 - LONGUEUR DU RESEAU 5
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC..... 6**
 - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR 6
 - PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE..... 6
 - EVOLUTION DU TARIF DE L'EAU 6
 - RECETTES D'EXPLOITATION 7
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE..... 8**
 - QUALITE DE L'EAU 8
 - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU 8
 - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU 9
 - PERFORMANCE DU RESEAU 11
 - RENOUELEMENT DES RESEAUX..... 12
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE13**
 - TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE..... 13
 - ETAT DE LA DETTE..... 13
 - *DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE..... 13
 - AMORTISSEMENTS REALISES 14
 - PRESENTATION DES PROJETS..... 14
 - PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS..... **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SM DE PRODUCTION Eau du Pays de St Malo exerce la mission production de la compétence eau potable.

Suite au transfert intégral de la compétence production au 1^{er} Juillet 2014, le SM DE PRODUCTION Eau du Pays de St Malo est devenu l'unique producteur d'eau potable sur ce territoire.

Le SM DE PRODUCTION Eau du Pays de St Malo regroupe les communes de DINARD, SAINT-LUNAIRE et SAINT-MALO. Ainsi que les collectivités : SI DES EAUX DE LA RIVE GAUCHE DE RANCE et SI DES EAUX DE BEAUFORT.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} juillet 2014. La durée du contrat est de 9 ans et 6 mois. Il prend fin le 31 décembre 2023.

■ CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU AUX ADHERENTS

Type d'échange	Adhérent	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Vente	SIE DE BEAUFORT		01/07/2014	9,5
Vente	SIE DE BEAUFORT et REGIE MALOINE DE L'EAU	Echange d'eau La Croix Giboin, Le Frêne, Le Point du Jour, La Landelle, ZAC Atalante, Sellerie.	01/07/2014	9,5
Vente	DINARD	Min 2 200 m ³ /j – Max 5 000 m ³ /j	01/07/2014	10
Vente	SAINT-LUNAIRE	Min 100 m ³ /j – Max 1300 m ³ /j	01/07/2014	10
Vente	La REGIE MALOINE DE L'EAU	Min 7 000 m ³ /j – Max 14 000 m ³ /j	01/07/2014	10
Vente	SIE DE LA RIVE GAUCHE DE RANCE	Min 1 840 m ³ /j – Max 4 410 m ³ /j	01/07/2014	10

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]	Observations
D'Import	SYNDICAT MIXTE D'ARGUENON PENTHIEVRE SMAP)	Min 500 m ³ /j janv – mai Min 1 500 m ³ /j juin Min 3 000 m ³ juillet Min 3 500 m ³ août Min 2 500 m ³ /j sept - déc Min 1 000 000 m ³ /an	01/2017	7 ans	

■ RESSOURCES EN EAU

● Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2016 [m³]	Prélèvement 2017 [m³]	Variation 2016/2017	Observations
Retenue de Bois Joli PLEURTUIT	750	3 131 849	3 587 219	+14,54 %	Respect arrêté préfectoral du 10 mai 2011 (4 000 000m3/an)
Retenue Le Landal LA BOUSSAC	100	577 528	563 790	-2,38 %	Respect arrêté préfectoral du 27 Oct. 2005 (730 000m3/an)
Retenue de Beaufort PLERGUER	800	4 564 572	3 654 510	-19,94 %	Respect arrêté préfectoral du 29 Août 2006 (5 800 000m3/an)
Total des prélèvements [m³]		8 273 949	7 805 519	-5,66 %	

● Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2016 [m³]	Production 2017 [m³]	Variation 2016/2017	Observations
Usine de traitement de Bois Joli PLEURTUIT	18 000	2 987 881	3 490 207	+16,81 %	
Usine de traitement Le Landal LA BOUSSAC	1 000	543 163	530 512	-2,33 %	
Usine de traitement Beaufort PLERGUER	17 000	4 336 553	3 480 198	-19,75 %	
Total produit [m³]		7 867 597	7 500 917	-4,66 %	

Le rendement de l'usine de Bois Joli est en 2017 de 97%, du même ordre qu'en 2016.
Le rendement de l'usine du Landal est en 2017 de 94%, du même ordre qu'en 2016.
Le rendement de l'usine de Beaufort est en 2017 de 95%, du même ordre qu'en 2016.

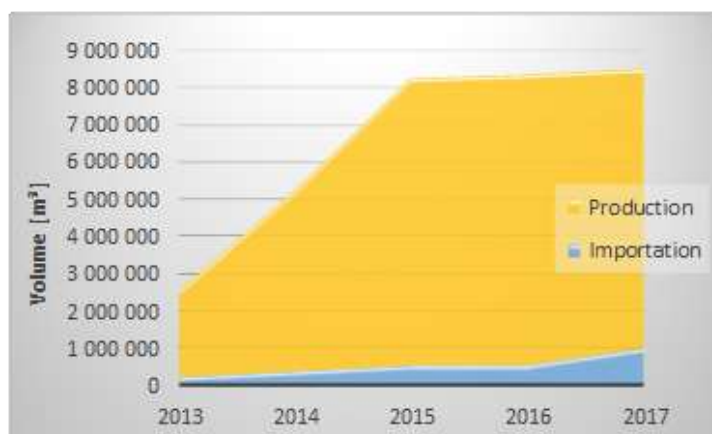
● Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2016 [m³]	Importé en 2017 [m³]
SYNDICAT MIXTE D'ARGUENON PENTHIEVRE	500 112	994 825

● Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2016	2017	Variation	Part 2017
Ressources propres	7 867 597	7 500 917	-4,66 %	88,29%
Importations	500 112	994 825	+98,92 %	11,71%
Total général	8 367 709	8 495 742	+1,53 %	100%

● Evolution des volumes d'eau potable produits et importés

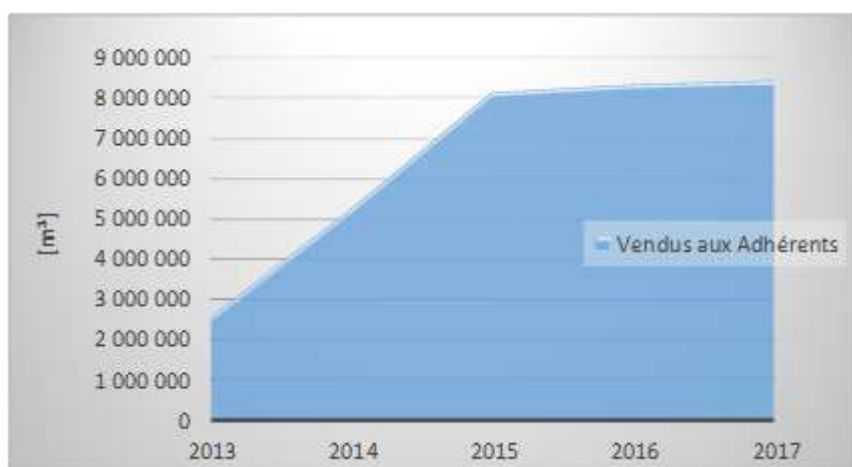


■ VOLUMES VENDUS ET EXPORTES

- *Volumes vendus aux collectivités adhérentes*

Vente à	Vendu en 2016 [m³]	Vendu en 2017 [m³]	Variation 2016/2017	Part 2017
DINARD	910 798	930 988	+2,22%	11,00%
SAINT-LUNAIRE	195 072	206 451	+5,83%	2,44%
SAINT-MALO	3 422 534	3 409 303	-0,39%	40,28%
SIE DE BEAUFORT	3 044 726	3 125 642	+2,66%	36,93%
SIE DE LA RIVE GAUCHE DE RANCE	761 326	791 559	+3,97%	9,35%
Volume total vendu aux adhérents	8 334 456	8 463 943	+1,55%	100,00%

- *Evolution des volumes vendus aux adhérents*



■ BILAN DES VOLUMES

Volumes [m³]	2016	2017	Variation
Volume produit	7 867 597	7 500 917	-4,66 %
Volume importé	500 112	994 825	+98,92 %
Volume exporté	-	-	-
Volume mis en distribution	8 367 709	8 495 742	+1,53 %
Volume total vendu aux adhérents	8 334 456	8 463 943	+1,55 %

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2016	2017	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	92,8	91,3	-1,62 %

Il existe également 8,7 km de conduite pour le transport des eaux brutes.

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
07/12/2016	Tarification 2017
10/12/2017	Tarification 2018

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie proportionnelle au volume d'eau potable acheté

Les volumes sont relevés annuellement.

■ EVOLUTION DU TARIF DE L'EAU

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation 2017-2018
Part de l'exploitant			
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,3180	0,3280	+3,14 %
Part de la collectivité			
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,232	0,222	-4,31 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,0365	0,033	-9,59 %
Total (€ HT)	0,5865	0,583	-0,60 %
TVA	5,5 %	5,5 %	
Total (€ TTC)	0,6187	0,6151	-0,60 %

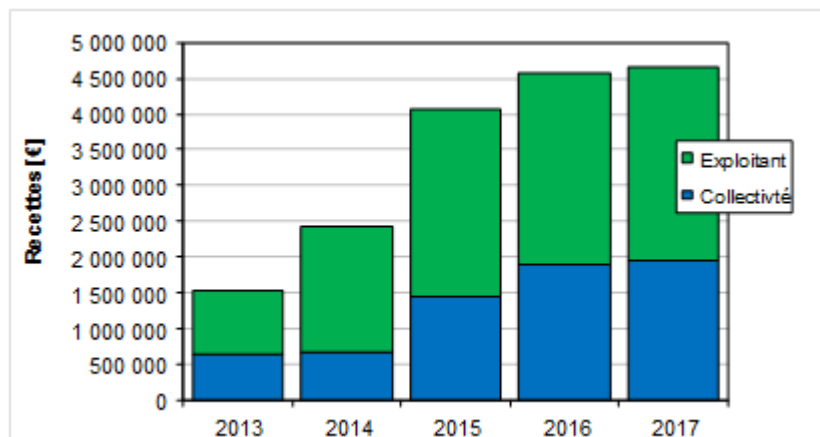
■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes de volume exporté	1 900 255,97 €	1 963 634,78 €	+3,34 %
Total recettes de vente d'eau	1 900 255,97 €	1 963 634,78 €	+3,34 %
Autres recettes			
Revenu des immeubles (locations, vente de bois...)	766,00 €		
Rémunérations annexes	6 327,25 €		
Total des recettes	1 907 349,22 €	1 963 634,78 €	

- Recettes de l'exploitant

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes de volume exporté	2 683 694,83 €	2 691 533,87 €	+0,29 %
Total recettes de vente d'eau	2 683 694,83 €	2 691 533,87 €	+0,29 %



■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS 35) :

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	29	100 %	
Conformité physico-chimique	34	100 %	

Commentaires sur la qualité des eaux traitées et distribuées (source ARS 35)

L'eau distribuée au cours de l'année 2017 a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	50 mg/l	0,1µg/l par molécule	COT : 2 mg/l
Sortie Usine de Bois-Joli	7,9 [0,0 – 16,3]	Traces	1,6 [1,2 – 2,0]
Sortie Usine de Beaufort	6,8 [0,9 – 14,6]	Traces	1,8 [1,3 – 2,2]
Sortie Usine de Landal	10,9 [1,5 – 27,2]	Traces	2,0 [1,8 – 2,3]

Les trihalométhanes (THM) correspondent aux sous-produits de désinfection de l'eau, en lien direct avec le COT, sont soumis à une limite réglementaire de qualité de 100µg/l. Les analyses réalisées à la sortie des 3 usines sont conformes et n'ont pas dépassé 51µg/l.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)

Proposition ARS	Commentaire	Proposition collectivité
-----------------	-------------	--------------------------

Retenue de Bois Joli

→	80 %	Arrêté préfectoral du 24 janvier 2012 est en cours de mise en œuvre. Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 80% est admis	80 %
---	------	---	------

Retenue Le Landal

→	80 %	Arrêté préfectoral du 27 octobre 2005 n'est pas complètement mis en œuvre (Panneaux d'information sur la réglementation du PPI). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. A la fin des travaux, un indice de 100% pourra être admis.	80 %
---	------	---	------

Retenue de Mireloup Beaufort

→	80 %	Arrêté préfectoral du 29 août 2006 n'est pas complètement mis en œuvre (Propriété PPI, barrières d'accès, parking pêcheurs). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. A la fin des travaux, un indice de 100% pourra être admis.	80 %
---	------	---	------

Import d'eau traitée du SM d'ARGUENON-PENTHIEVRE

→	80 %	L'import vient du réservoir de Ponthual qui reçoit l'eau traitée à l'usine de Pleven (SMAP). Pour cet import, un indice de 80 % est admis.	80 %
---	------	--	------

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,

calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

Proposition ARS	Proposition Collectivité
80 %	80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

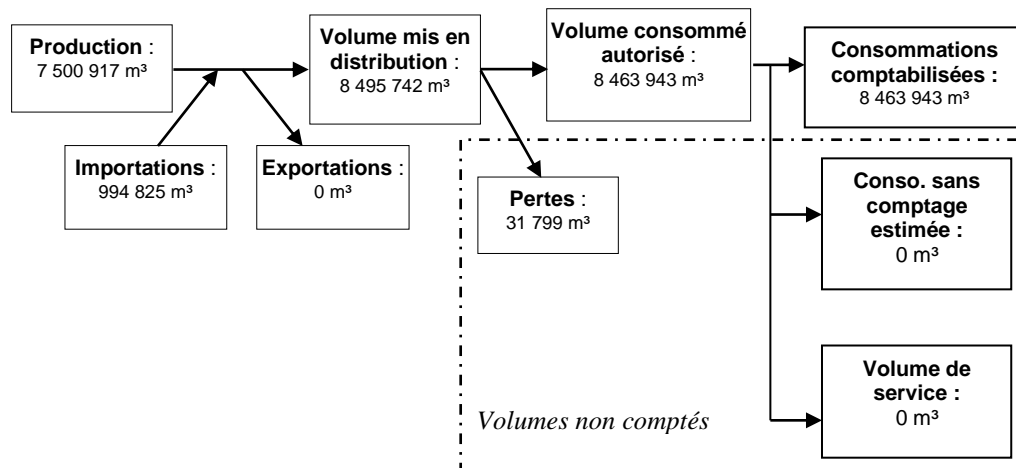
La valeur de cet indice varie entre 0 et 100.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (2)	15
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (55 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	100	100

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Il n'est pas pris en compte de consommations sans comptage.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 0 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement du réseau [%]	100 %	99,78 %	98,6 %	99,6%	99,6%

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) /
longueur du réseau hors branchements

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	0	0,32	3,29	0,98	0,95

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / longueur du réseau hors branchements

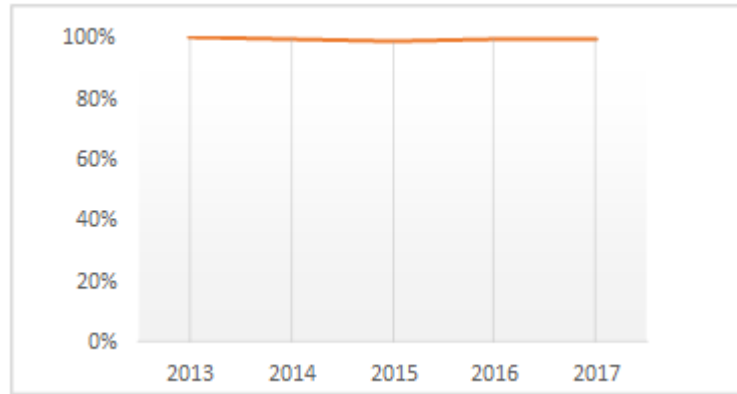
	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	0	0,32	3,29	0,98	0,95

- **indice linéaire de consommation**=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

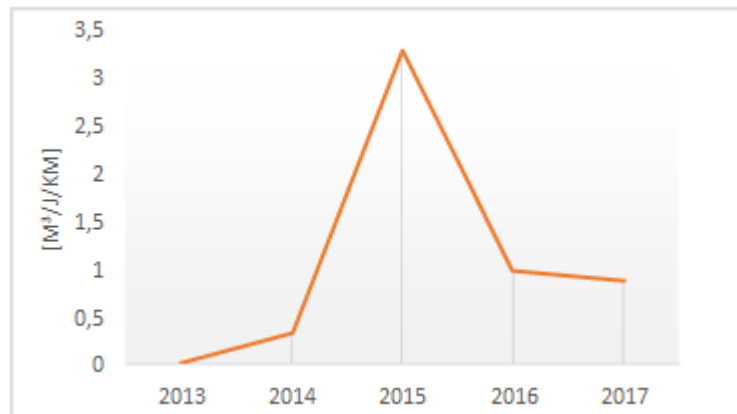
	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	563,5	145,3	240,6	246,1	254,0
Seuil de rendement [%]	85,0 %	85,0 %	85,0 %	85,0 %	85,0 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUELEMENT DES RESEAUX

	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0	0	0	0,400	0,400
% de renouvellement du réseau	0	0	0	0,43%	0,43%

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Sur la période indiquée ci-dessus, **il est égal à 0,17 %**.

Le linéaire renouvelé en 5 ans est de 0,8 km

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Canalisation sous la Rance	1 068 032 €
Continuité écologique barrage de Bois-Joli	2 961 €
Travaux barrage de Mireloup + pré-retenu	1 080 €
Audit Usine de Beaufort	1 309 €
Programme de travaux 2015	168 534 €
Réservoir de Blanche-Roche-sécurisation Rive Droite de la Rance	4 571 €
Réhabilitation du barrage de Ste-Suzanne	92 462 €
Programme de travaux 2016-réseaux	6 743 €
Programme de travaux 2016-barrages	41 487 €
Etude de mobilisation de nouvelles ressources	993 €
Sécurisation d'urgence	9 985 €
Montant total des travaux payés (€)	1 398 157 €

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	7 180 713,27 €	10 121 139,23 €
Remboursements au cours de l'exercice	635 733,03 €	632 612,74 €
dont en intérêts	186 405,27 €	169 335,30 €
dont en capital	449 327,76 €	463 277,44 €

■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2013	2014	2015	2016	2017
Durée d'extinction de la dette (année)	11	22	4	4	6*

en excluant l'encours de la dette remboursé par le SMG35, la durée d'extinction de la dette du SMPEPCE est de 2 ans ($\frac{[[\text{Encours total de la dette au 31/12/2017}][1-69\%]]}{\text{Epargne brute annuelle}}$)

Epargne brute annuelle 2017 = 1 650 036 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	80 850,54 €	411 143,77 €	1 024 526,98 €	1 021 409,21 €	1 030 960,41 €

■ PRESENTATION DES PROJETS

à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant de travaux
Amélioration de l'adduction aux réservoirs de Blanche-Roche	590 610 €
Renouvellement et amélioration des conditions de transfert entre Blanche-Roche et Plerguer	955 951€
Nouveau réservoir au sol de 4 000 m3 à Blanche-Roche	1 550 000 €
Pose d'un nouveau feeder à Pleurtuit pour alimenter le réservoir sur tour de Dinard	1 100 000 €
Sécurisation des barrages de La Merveille – Sainte-Suzanne	164 670 €
Réhabilitation de la vantellerie et amélioration du dispositif d'auscultation du barrage de Mireloup	370 000 €
Sécurisation du barrage de Pont-Avet	530 000 €
Réhabilitation de la vantellerie et sécurisation du barrage de Landal	80 000 €
Travaux de sécurité et d'améliorer la continuité écologique du barrage de Bois-Joli	300 000 €
Travaux de sécurisation de la pré-retenu de Mireloup	170 000 €